

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BONAVENTURE
VILLE DE PASPÉBIAC**

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-384
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES DISPOSITIONS
GÉNÉRALES ET ADMINISTRATIVES DE LA VILLE DE PASPÉBIAC**

AVIS PUBLIC est par la présente donné

QUE le Conseil de la ville de Paspébiac a adopté, à sa réunion du 10 mars 2014, le règlement numéro 2013-384 modifiant le règlement sur les dispositions générales et administratives de la ville de Paspébiac;

QUE ce règlement a pour objet et conséquence de modifier le contenu de l'article 15.2 concernant la tarification applicable lors de l'émission de permis ou de certificat d'autorisation par la ville de Paspébiac;

QUE ce règlement est en vigueur en date du 10 mars 2014, date de l'adoption dudit règlement;

QUE ce règlement est disponible pour fin de consultation au bureau de la ville de Paspébiac.

Donné à Paspébiac, ce 14^e jour du mois de mai 2014.

Paul Langlois
Directeur général et greffier